



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Koweït

Question écrite n° 3858

Texte de la question

M. Thierry Mariani demande à M. le ministre délégué au commerce extérieur de bien vouloir lui indiquer la nature et le montant des contrats de reconstruction conclus entre la France et le Koweït, depuis 1991, suite à la participation des armées françaises (division Daguet) à l'opération Tempête du désert.

Texte de la réponse

Depuis la fin de la guerre du Koweït, la France a pu remporter d'importants contrats liés à la fois à la reconstruction et à l'équipement du pays, au nombre desquels on peut citer principalement les affaires suivantes : la fourniture de quinze Airbus en 1991 (1,3 milliard d'euros) ; l'extinction des puits de pétrole en 1991 (16,8 millions d'euros) ; le déminage en 1992 (91,6 millions d'euros) ; des lignes téléphoniques en 1991 (15,3 millions d'euros) ; la maintenance des chaudières de la centrale de Doha Est en 1991 et 1992 (22,45 millions d'euros) ; la fourniture de tuyaux de fonte de 1991 à 1996 (86,25 millions d'euros) ; la réhabilitation de 6 Airbus en 1992 (27,48 millions d'euros) ; des câbles électriques haute tension en 1993 (17,55 millions d'euros) ; plusieurs sous-stations électriques haute tension de 1991 à 1996 (397 millions d'euros) ; un centre de télécontrôle en 1994 (76,33 millions d'euros) ; un radar en 1995 (39,7 millions d'euros). Parallèlement aux projets civils, le Koweït a signé avec la France, en août 1992, un accord de défense auquel a fait suite, en octobre 1993, un arrangement technique relatif à la fourniture de matériels d'armement. Deux grands contrats sont principalement intervenus dans ce cadre : d'une part, la fourniture, pour un montant de 366 millions d'euros, de huit patrouilleurs, et d'autre part, un contrat d'assistance technique pour l'entretien d'hélicoptères d'origine française, pour un montant de 33,5 millions d'euros. D'autres contrats d'un montant inférieur à 15 millions d'euros témoignent également de la participation des entreprises françaises à la reconstruction du Koweït entre 1992 et 1996 : la réhabilitation de centrales électriques (9 millions d'euros) ; la fourniture d'un transformateur (4,3 millions d'euros) ; un radar et un émetteur TV (11,3 millions d'euros) ; des émetteurs radio (8,4 millions d'euros) ; une station de brouillage (4,7 millions d'euros) ; un banc d'essai électronique pour Airbus (3 millions d'euros) ; un système de reconnaissance des empreintes digitales pour le ministère de l'intérieur (9,1 millions d'euros) ; des véhicules de collecte des ordures (12,21 millions d'euros) ; la réparation du pont de Boubyan (10 millions d'euros) ; l'équipement VIP d'un Airbus (6,25 millions d'euros) ; une vedette rapide (5,3 millions d'euros) ; l'étude de l'informatisation des services postaux (0,15 million d'euros). La réalisation de l'ensemble de ces contrats a permis un développement rapide des exportations françaises à destination du Koweït au cours de la première moitié des années 1990.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3858

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : commerce extérieur

Ministère attributaire : commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 2002, page 3296

Réponse publiée le : 16 décembre 2002, page 4958